

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.181

Acquisition de parcelles dans la Zone Industrielle de Nersac au lieu-dit La Maladrerie auprès de la commune de Nersac pour rétrocession à la société Picard Thermoformage (groupe Next Emballage) – Annule et remplace les délibérations n°112 du 7 juillet 2022 et 224 du 13 décembre 2023

LE TRENTÉ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION
N°2025.09.181

Rapporteur : Monsieur ROY

ACQUISITION DE PARCELLES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC AU LIEU-DIT LA MALADRERIE AUPRES DE LA COMMUNE DE NERSAC POUR RETROCESSION A LA SOCIETE PICARD THERMOFORMAGE (GROUPE NEXT EMBALLAGE) – ANNULE ET REMPLACE LES DELIBERATIONS N°112 DU 7 JUILLET 2022 ET 224 DU 13 DECEMBRE 2023

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux : [30102 -3) FILIÈRES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Modernisation et durabilité, recherche et développement

La société Picard Thermoformage (groupe NEXT Emballages) est spécialisée dans l'industrialisation de combinaisons de fonctions d'emballages et est implantée dans la Zone Industrielle de Nersac.

Cette société souhaite développer son activité et a sollicité la commune de Nersac afin d'acquérir des parcelles situées à proximité de ses locaux pour construire un nouveau bâtiment d'environ 5 000 m² avec un démarrage de production prévu initialement en septembre 2023.

Un premier accord avait été formalisé entre la société, la commune de Nersac et GrandAngoulême. Ainsi, par délibérations n°112 du 7 juillet 2022 et n°224 du 13 décembre 2023, le conseil communautaire avait approuvé l'acquisition de 16 parcelles à la commune de Nersac d'une surface de 18 647 m² pour un montant de 140 000 € afin de les rétrocéder, au même montant, à la société Picard Thermoformage (groupe Next Emballages) :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_181-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

Depuis, le projet a évolué et l'entreprise a dû revoir ses ambitions à la baisse. Il convient aujourd'hui d'annuler et de remplacer les deux délibérations susvisées et de délibérer sur la nouvelle emprise acquise auprès de la commune de Nersac.

Le montant de l'acquisition de ces parcelles est maintenu à 140 000 € pour une superficie totale désormais de 10 964 m² :

Parcelles	Surfaces actuelles en m ²
AE 583	2 751
AE 44	2 186
AE 585	263
AE 257	1 718
AE 587	3 778
AE 341	268
	10 964



Pour mémoire, la gestion foncière est exercée par GrandAngoulême dans le cadre de sa compétence Développement économique. L'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Je vous propose :

D'ANNULER les délibérations n°112 du 7 juillet 2022 et n° 224 du 13 décembre 2023.

D'APPROUVER l'acquisition des parcelles cadastrées section AE n°583, 44, 585, 257, 587 et 341, d'une surface totale de 10 964 m², auprès de la commune de Nersac situées dans la Zone Industrielle en vue de les rétrocéder à la société Picard Thermoformage (groupe Next Emballages).

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...).

DE CONSTATER l'entrée dans l'actif des parcelles susvisées.

D'IMPUTER les dépenses au budget principal chapitre 21 – article 2111.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--